

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE NKOLAFAMBA

BP. 34 875 Yaoundé
Tél : 242 67 40 89



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

NKOLAFAMBA CITY COUNCIL

P.O BOX 34 875 Yaoundé
Phone n°242674089

MAITRE DOUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA

ADDITIF N°001

AUX APPELS D'OFFRES:

1. N°001//AONO/CNKAFCIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE (LOT N°1, LOT N°2 & LOT N°3)
2. N°002/AONO/CNKAFCIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA LOCALITE DE MEYO – EBOLDZON DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE
3. N°003/AONO/CNKAFCIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH DANS LA LOCALITE DE FONG, COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune de Nkolafamba, Maître d'ouvrage, communique :

Les entreprises soumissionnaires intéressées sont informées que les dispositions des Appels d'offres susvisés, sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

LIRE :

DAO N°01 ; 02 ; 03 :

15.1 Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
3. Omission d'un Sous détail d'un prix quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
4. Absence ou non-conformité d'une pièce de l'Offre administrative sous 48 heures après l'ouverture des plis ;
5. Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
6. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;

DAO N°1 ; 02 03

AAO & RPAO

Remise des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont (01) original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Nkolafamba, au plus tard le 25 avril 2023 à 12 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Nkolafamba.

Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en l'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, le 25 avril 2023 à 13 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa salle de réunions de la Commune de Nkolafamba.

DAO N° 01 ; 02

ARTICLE 26 : DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

26.3 La transmission du décompte final à l'organisme payeur en vue du paiement, est subordonnée au visa préalable de l'Organisme chargé du Contrôle Externe, le DDMINMAP/MAF.

DAO N° 01 ; 02

DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS :

Les attributions de Maître d'Oeuvre sont dévolues à l'Ingénieur.

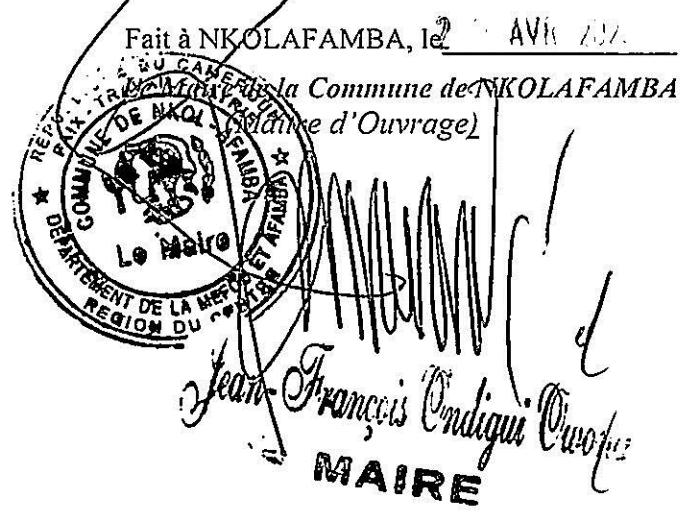
DAO N° 03

RPAO

Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution

Le reste sans changement.



Ampliations:

- MINMAP (pour information),
- DRMAP/CE (pour information),
- PRÉFET MEFOU ET AFAMBA (pour information et affichage),
- DDMINEPAT/MAF (pour information)
- DDMAP/MAF (pour information et affichage)
- DDMINDDEVEL/MAF (pour information)
- DDMINTP/MAF (pour information)
- DDMINADER/MAF (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- ARMP/CE (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)